

DECISION DU MAIRE

DM numéro 2023-08

Objet : Sollicitation de subventions– Construction d'un second groupe scolaire à Ondres

Le Maire d'ONDRES,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 l'autorisant, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à prendre des décisions de la compétence du Conseil Municipal,

VU la décision du Maire n°2021-31, attribuant le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation pour la construction d'un second groupe scolaire à Ondres,

VU la décision du Maire n°2022-32, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un second groupe scolaire à la S.E.L.A.R.L Patrick AROTCHAREN, mandataire du groupement AROTCHAREN, COBET, INGETUDES ENERGIES, INDDIGO, INGECOBAT, ACOUSTIQUE COTE BASQUE, BET VRD IMS, EMF-Estudi Marti Franch Arquitectura del Paisatge, pour un montant de 516 609 € HT,

Considérant les montants éligibles pouvant être retenus au regard du coût des travaux du projet « Construction d'un second groupe scolaire à Ondres »,

Considérant les modalités de subventions des financeurs retenues, selon le périmètre d'éligibilité budgétaire défini,

Considérant le plan de financement prévisionnel, annexé à la présente décision,

DÉCIDE :

- de solliciter des demandes de subventions auprès des partenaires indiqués, conformément au plan de financement intitulé « Construction d'un second groupe scolaire » annexé à la présente décision.

Fait à Ondres le 20 février 2023
Éva BELIN,
Maire d'ONDRES,



NB : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Annexe DÉCISION DU MAIRE

DM numéro 2023-08

Objet : Sollicitation de subventions– Construction d'un second groupe scolaire à Ondres

Plan de financement prévisionnel « Construction d'un second groupe scolaire »

DEPENSES	MONTANT HT
Bâtiments Ecoles élémentaire + maternelle	2 701 152 €
Cours écoles maternelle et élémentaire	406 900 €
Bâtiment réhabilitation Dous Maynadyes	175 500 €
Bâtiment restaurant scolaire	1 146 948 €
Aménagement voirie - mobilités	300 000 €
Total HT	4 730 500 €

RECETTES	MONTANT HT	Pourcentage
DETR 40% 1 ^{ère} phase de travaux 2023 (60% du total des travaux éligibles)	1 135 320 €	24%
DETR 40% 2 ^{ème} phase de travaux 2024 (40% du total des travaux éligibles)	756 880 €	16%
Département	750 000 €	16%
CAF des Landes	100 000 €	2%
Reste à Charge Commune	1 988 300 €	42%
Total HT	4 730 500 €	

Fait à Ondres le 20 février 2023

Eva BELIN,
Maire d'ONDRES,

